



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: **421-01901**

BY: **MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **NOVEMBER 27, 2017**

Print Name of Signatory: **The Honourable Catherine McKenna**

Response by the Minister of Environment and Climate Change

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C McKenna', written over a horizontal line.

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Protection of the environment

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Government of Canada is taking concrete steps to address the challenges posed by climate change.

In December 2016, the federal government, along with provinces, territories, and Indigenous partners, adopted the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change (PCF), available at <https://www.canada.ca/content/dam/themes/environment/documents/weather1/20170113-1-en.pdf>. This comprehensive plan includes a variety of measures that will reduce emissions across all sectors of the economy, stimulate clean economic growth, and build resilience to the impacts of climate change. The actions outlined in the Pan-Canadian Framework, supported by federal investments in clean growth initiatives, will contribute to meeting or exceeding Canada's climate change target of reducing emissions to 30 percent below 2005 levels by 2030.

The Framework has four pillars:

- Pricing carbon pollution;
- Complementary mitigation actions to reduce emissions across all sectors;
- Adaptation and climate resilience; and
- Clean technology, innovation and jobs.

A price on pollution is one of the most efficient tools available to drive clean innovation while curbing greenhouse gas emissions. That's why carbon pricing is a central component of the Pan-Canadian Framework.

Significant progress has been made to implement carbon pricing in Canada. Many of these actions build on existing carbon pricing programs already in place in Canadian jurisdictions, which cover about 85% of Canada's economy and population. Economy-wide carbon pricing is in place in several provinces:

- British Columbia has North America's most comprehensive carbon tax currently at \$30/tonne and increasing by \$5 per year starting in 2018, to a maximum of \$50/tonne, with a targeted performance-based system for industrial emitters;
- Québec had a carbon levy (2007-2015), and has also had a cap-and-trade system since 2013, which guarantees GHG reductions;
- Ontario has a cap-and-trade system (2017); and,
- Alberta extended the reach of its carbon pricing system in 2017, increasing coverage across the economy by introducing a carbon levy at a rate of \$20/tonne, increasing to \$30/tonne in 2018, to complement its intensity-based pricing system. A new output-based pricing system will be introduced in 2018.

The federal government is working with provinces and territories to extend carbon pricing across the country. In October 2016, the Government of Canada published the <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/pan-canadian-framework/guidance-carbon-pollution-pricing-benchmark.html> to ensure that carbon pricing applies to a broad set of emission sources throughout Canada in 2018 with increasing stringency over time. Under the benchmark, provinces and territories can implement the type of carbon pricing system that makes sense for their circumstances—either an explicit price-based system (such as a carbon tax or carbon levy and performance-based emissions system) or cap-and-trade. As part of the benchmark, the federal government also committed to implement a federal carbon pricing backstop that will apply in any province or territory that requests it or that does not have a carbon pricing system in place in 2018 that meets the benchmark.

The Government of Canada has requested that provinces and territories that choose the federal backstop, in whole or in part, confirm this by March 30, 2018. Those opting to establish or maintain a provincial or territorial pricing system that meets the benchmark need to outline how they are doing so by September 1, 2018. After reviewing each system, the Government of Canada intends to implement the federal backstop in whole or in part on January 1, 2019 in any province and territory that does not have a carbon pricing system that meets the benchmark.

There will be an annual verification process to ensure carbon pricing systems continue to meet the benchmark. We will also monitor major changes to provincial and territorial systems on an ongoing basis.

In May 2017, the federal government released a Technical paper on the federal carbon pricing backstop <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/technical-paper-federal-carbon-pricing-backstop.html>¹<https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/technical-paper-federal-carbon-pricing-backstop.html> outlining the proposed federal carbon pricing backstop with two elements:

¹ Individuals, businesses, civil society, governments and academia from across Canada provided more than 200 submissions on the Technical Paper.

- A levy on fossil fuels² that is generally payable by fuel producers or distributors, with rates that will be set for each fuel such that they are equivalent to \$10 per tonne of carbon dioxide equivalent (CO₂e)³ in 2018, rising by \$10 per year to \$50 per tonne CO₂e in 2022; and
- An Output-Based Pricing System (OBPS) for emissions-intensive, trade-exposed industrial facilities

All direct revenue from application of the federal backstop carbon pricing system will be returned to the jurisdiction of origin. Revenues can be used for different ends, for example to invest in initiatives to further reduce emissions or provide a rebate to vulnerable populations, or support businesses that innovate and create clean jobs.

Pricing carbon pollution will give Canada an edge in building a clean-growth economy, make Canadian businesses more innovative and competitive, bring new and exciting job prospects for Canadians, and reduce GHG emissions.

The federal government will continue to work closely with the provinces and territories – as well as with Indigenous peoples – to implement its climate plan and meet or exceed its targets of 30% reduction of GHG emissions below the 2005 levels by 2030.

The Government of Canada also continues to play an active and constructive role and work with international partners to implement the Paris Agreement and tackle climate change. Canada is working both bilaterally with partners to mitigate climate change and through multilateral fora such as the Carbon Pricing Leadership Coalition (CPLC) which brings together leaders from governments, business and civil society to support the introduction of carbon pricing, share experience, and enhance global, regional and sub-national understanding of the emerging practices in the implementation of carbon pricing.

An overview of the progress being made to implement the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change, including on carbon pricing as well as other key measures can be found at:

<https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/pan-canadian-framework/first-annual-report.html>

² For more information on the levy on fossil fuels, see the <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/technical-paper-federal-carbon-pricing-backstop.html>.

³ The concept of “global warming potential” allows for a comparison of the ability of each GHG to trap heat in the atmosphere relative to CO₂. CO₂e is a measure of the quantity of CO₂ that would be required to produce a similar warming effect as another GHG over the same time horizon.



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01901**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 27 NOVEMBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Protection de l'environnement

TRADUCTION

RÉPONSE

Le Canada prend des mesures concrètes pour relever les défis posés par le changement climatique.

En décembre 2016, le gouvernement fédéral, avec les provinces, les territoires ainsi que les partenaires autochtones ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatique (CPC) disponible à l'adresse suivante : http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/eccc/En4-294-2016-fra.pdf. Ce plan complet inclut une variété de mesures en vue de réduire les émissions à travers tous les secteurs de l'économie, stimuler la croissance économique propre et construire la résilience aux impacts du changement climatique. Les actions exposées dans le cadre pancanadien, supportées par des investissements fédéraux dans des initiatives de croissance propre, contribueront à rencontrer ou excéder la cible du Canada en matière de changement climatique qui consiste à réduire les émissions de 30% en-deçà du niveau de 2005 d'ici 2030.

Le cadre est doté de quatre piliers :

- la tarification du carbone ;
- des mesures complémentaires pour réduire les émissions à travers tous les secteurs;
- l'adaptation et la résilience climatique;
- les technologies propres, l'innovation et la création d'emplois.

La Tarification du carbone est l'un des outils les plus efficaces pour inciter le développement d'innovations propres tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est pourquoi la tarification du carbone est une composante centrale du Cadre pancanadien.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'implantation de la tarification du carbone au Canada. Plusieurs de ces actions s'appuient sur des programmes de tarification du carbone déjà en œuvre dans les juridictions canadiennes qui couvrent environ 85% de la population et de l'économie canadienne. La tarification du carbone est implantée à l'échelle de l'économie de plusieurs provinces:

- la Colombie-Britannique a mis en œuvre la taxe sur le carbone couvrant la plus grande gamme de sources d'émissions en Amérique du Nord ; son taux est présentement à 30\$/tonne et augmentera de 5\$ par an à compter de 2018 jusqu'à ce qu'elle atteigne 50\$/tonne, avec un système ciblé fondé sur le rendement pour les émetteurs industriels;
- le Québec a une redevance sur le carbone (2007-2015) ainsi qu'un système de plafonnement et d'échange depuis 2013, qui assurent des réductions d'émissions de GES;
- l'Ontario a un système de plafonnement et d'échange (2017);
- l'Alberta a étendu la portée de son système de tarification du carbone en 2017 en adoptant une redevance sur le carbone de 20\$/tonne qui s'appliquera à l'ensemble de l'économie et qui augmentera à 30\$/tonne en 2018 pour compléter son système de tarification fondé sur l'intensité d'émissions. Un nouveau système de tarification basé sur le rendement entrera en vigueur en 2018.

Le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et territoires en vue d'étendre la portée de la tarification du carbone à la grandeur du pays. En octobre 2016, le gouvernement du Canada a publié l'Approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone, disponible à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2016/10/approche-pancanadienne-tarification-pollution-carbone.html>, pour assurer que la tarification du carbone s'applique à un vaste ensemble de sources d'émissions partout au Canada en 2018 et que sa rigueur augmente au fil du temps. Dans ce modèle, le gouvernement fédéral s'est également engagé à mettre en place un filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone qui s'appliquera à toute province ou tout territoire qui le demanderait ou qui, en 2018, n'aurait pas mis en place un système de tarification du carbone conforme au modèle.

Le Gouvernement du Canada a demandé aux provinces et territoires qui décident d'adopter l'approche fédérale, en tout ou en partie, d'indiquer leur intention d'ici le 30 mars 2018. Les provinces et les territoires qui ont l'intention d'établir ou de conserver leur système de tarification du carbone auront jusqu'au 1^{er} septembre 2018 pour exposer de quelle façon leur système est conforme au modèle. Après avoir examiné chaque système, le Gouvernement du Canada appliquera le filet de sécurité fédéral, en tout ou en partie, au plus tard le 1^{er} janvier 2019, dans les provinces et territoires qui ne disposent pas d'un système de tarification du carbone conforme au modèle.

Un processus annuel de vérification permettra de vérifier si les systèmes de tarification du carbone continuent de respecter le modèle. Nous surveillerons aussi de façon continue les modifications importantes apportées aux systèmes provinciaux et territoriaux.

En mai 2017, le gouvernement fédéral a publié un Document technique relatif au filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/document-technique-filet-securite-federal-tarification-carbone.html>⁴, qui présente le filet de sécurité fédéral, lequel comporte deux éléments :

- une redevance sur les combustibles fossiles⁵ qui est généralement payée par le producteur ou les distributeurs de combustibles à des taux qui seront déterminés pour chaque combustible et équivalents à 10 \$ par tonne d'équivalents de dioxyde de carbone (éq. CO₂)⁶ en 2018 qui augmentera annuellement de 10 \$ jusqu'à 50 \$ par tonne d'éq. CO₂ en 2022;
- un système de tarification basé sur le rendement (STBR) pour les installations industrielles.

Les revenus issus directement de la tarification du carbone seront retournés à leur juridiction d'origine. Les revenus peuvent être utilisés à différentes fins. Par exemple, ils peuvent être investis dans des initiatives visant à réduire davantage les émissions, ou à atténuer l'incidence sur les populations vulnérables, ou encore à supporter les entreprises qui innovent et qui créent des emplois dans une économie propre.

La tarification du carbone donnera au Canada un avantage pour faire croître une économie propre, rendre les entreprises canadiennes plus innovatrices et compétitives, générer des nouveaux emplois stimulants pour les Canadiens et réduire les émissions de GES.

Le gouvernement fédéral continuera de travailler étroitement avec les provinces et les territoires – de même qu'avec les peuples autochtones – pour mettre en œuvre son plan sur le climat et rencontrer ou excéder sa cible pour les changements climatiques de réduction de 30% des GES sous le niveau de 2005 d'ici 2030.

Le gouvernement du Canada continue également de jouer activement et constructivement un rôle avec ses partenaires au niveau international pour implanter l'accord de Paris et lutter contre les changements climatiques. Le Canada travaille à la fois bilatéralement avec ses partenaires pour atténuer le changement climatique et par le biais de forums multilatéraux comme la *Carbon Pricing Leadership Coalition* (CPLC) qui rassemble des leaders des gouvernements, du milieu des affaires et de la société civile pour supporter l'instauration de la tarification du carbone, partager les expériences et améliorer la compréhension des pratiques émergentes en matière de mise en œuvre de la tarification du carbone au niveau global, national et infranational.

Une vue d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, incluant la tarification du carbone ainsi que d'autres mesures clés peut être consulté à : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien/premier-rapport-annuel.html>

⁴ Plus de 200 communications en provenance de personnes, d'entreprises, de la société civile, de gouvernements et d'universitaires de partout au Canada ont été reçues au sujet du Document technique.

⁵ Pour plus d'information au sujet de la redevance sur les combustibles fossiles, veuillez consulter le <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/document-technique-filet-securite-federal-tarification-carbone.html>

⁶ Le concept de "potentiel de réchauffement planétaire" permet de comparer la capacité de chaque gaz à effet de serre de capturer la chaleur dans l'atmosphère comparativement au CO₂. L'éq. CO₂ est une mesure de la quantité de CO₂ qui serait requise pour produire un effet de réchauffement similaire relativement à un GES au cours de la même période.